

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 5 octobre 2021, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M ^{me} Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Marie-Claude Drouin,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. François Lebrun,	membre représentant la communauté
M. Martin Pigeon,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} France Trépanier,	membre représentant la communauté
M ^{me} Julie Vincent,	membre représentant les directions d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^{me} Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Nathalie Raymond et M. Sylvain-Michel Paradis ont motivé leur absence.

Invités :

M^{me} Marie-Ève Dufort, directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Judith Lane, présidente, Fondation Soutien à l'enfance de la Rivière-du-Nord
M^{me} Katia Lavallée, directrice générale adjointe, Direction générale
M. Marc-André Leblanc, directeur, Service des ressources matérielles
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-115/SSGC)

M^{me} Jaymee Lafave **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Désignation d'un membre représentant les directeurs d'établissement d'enseignement au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)
- 1.4 Désignation d'un membre représentant le personnel d'encadrement des services administratifs au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)
- 1.5 Assermentation de deux nouveaux membres du conseil d'administration

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

- 2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021

3. **Période de questions des élèves**
 - 3.1 Période de questions des élèves
4. **Période de questions du public**
 - 4.1 Période de questions du public
5. **Comités du conseil d'administration**
6. **Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**
 - 6.1 Autorisation d'acquisition d'un bien immeuble – Nouvelle école primaire (secteur 2) à Saint-Jérôme
 - 6.2 Autorisation d'acquisition d'un bien immeuble – Nouvelle école primaire (secteur 3) à Saint-Jérôme
 - 6.3 Portrait de la rentrée 2021-2022
 - 6.4 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire – autorisation de consultation
 - 6.5 Portrait de situation de l'enseignement à distance pour les élèves exemptés
 - 6.6 Demande de reconnaissance de la Fondation Soutien à l'enfance de la Rivière-du-Nord
 - 6.7 Rôle et mandat du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
 - 6.8 Mandat au comité de vérification relativement à la reddition de compte du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
 - 6.9 Nomination des membres du conseil d'administration aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2021-2022
 - 6.10 Nomination des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord aux conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2021-2022
7. **Information de la présidence ou du directeur général**
8. **Divers**
9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

- 1.3 **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN)**

Pour information

- 1.4 **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN)**

Pour information

1.5 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire général procède à l'assermentation de M^{mes} Julie Vincent représentant les directeurs d'établissement et de Marie-Claude Drouin représentant le personnel d'encadrement des services administratifs.

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M^{me} France Trépanier.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021 (RCA-116/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021 (RCA-117/SSGC)

M^{me} France Trépanier **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

3.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMEUBLE – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE (SECTEUR 2) À SAINT-JÉRÔME (RCA-118/SRM)

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE tout acte notarié visant l'acquisition d'un bien immeuble par un centre de services scolaire doit, depuis le 5 novembre 2020, obtenir l'autorisation préalable du Ministre;

CONSIDÉRANT QUE parmi la liste des documents requis, le centre de services scolaire doit fournir au Ministre une résolution de son conseil d'administration relativement à cette demande d'autorisation lui permettant d'acquérir un bien immeuble en vertu de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT le déficit important de places-élèves au primaire dans le secteur Est du territoire;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un terrain d'une superficie approximative de 22 947 mètres carrés et qu'il permet d'accueillir le programme de construction de la future école primaire;

CONSIDÉRANT la promesse de vente et d'achat signée entre la Ville de Saint-Jérôme et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout, entérinée au Conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, le 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat du bien immeuble sera d'une somme nominale d'un dollar (1 \$ CA) suivant les modalités de la *Loi 40*, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à la gouvernance scolaire, payable à la signature de l'acte de vente;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Collerette :

De déposer au ministère de l'Éducation du Québec la demande d'acquisition du bien immeuble dans le cadre du projet de la nouvelle école primaire (secteur 2) à Saint-Jérôme selon les dispositions se trouvant dans la promesse bilatérale de vente et d'achat signée entre la Ville de Saint-Jérôme et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.2. AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMEUBLE – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE (SECTEUR 3) À SAINT-JÉRÔME (RCA-119/SRM)

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE tout acte notarié visant l'acquisition d'un bien immeuble par un centre de services scolaire doit, depuis le 5 novembre 2020, obtenir l'autorisation préalable du Ministre;

CONSIDÉRANT QUE parmi la liste des documents requis, le centre de services scolaire doit fournir au Ministre une résolution de son conseil d'administration relativement à cette demande d'autorisation lui permettant d'acquérir un bien immeuble en vertu de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT le déficit important de places-élèves au primaire dans le secteur Est du territoire;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un terrain d'une superficie approximative de 22 695 mètres carrés et qu'il permet d'accueillir le programme de construction de la future école primaire;

CONSIDÉRANT la promesse de vente et d'achat signée entre la Ville de Saint-Jérôme et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, le tout, entérinée au Conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, le 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat de l'immeuble sera d'une somme nominale d'un dollar (1 \$ CA) suivant les modalités de la *Loi 40*, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à la gouvernance scolaire, payable à la signature de l'acte de vente;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel :

De déposer au ministère de l'Éducation du Québec la demande d'acquisition d'un bien immeuble dans le cadre du projet de la nouvelle école primaire (secteur 3) à Saint-Jérôme selon les dispositions se trouvant dans la promesse bilatérale de vente et d'achat signée entre la Ville de Saint-Jérôme et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.3. PORTRAIT DE LA RENTRÉE 2021-2022

Pour information

6.4. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES AU SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE – AUTORISATION DE CONSULTATION (RCA-120/SOST)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition* des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la Politique a, entre autres, pour objectif de proposer aux élèves un traitement équitable quant aux droits de fréquentation des écoles du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, de déterminer les critères relatifs au transfert d'élèves, de préciser les modalités concernant un élève extraterritorial et de définir les critères d'inscription à la maternelle 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire* fera l'objet d'une consultation du 6 au 27 octobre auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel d'autoriser la tenue de la consultation concernant la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire* du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-01**.

Adopté

6.5. PORTRAIT DE SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE POUR LES ÉLÈVES EXEMPTÉS

Pour information

6.6. DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA FONDATION SOUTIEN À L'ENFANCE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-121/DG)

CONSIDÉRANT l'implication déjà reconnue de la Fondation Soutien à l'Enfance de la Rivière-du-Nord auprès de nos élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Pigeon de reconnaître la Fondation Soutien à l'Enfance de la Rivière-du-Nord à titre d'organisme reconnu par le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et ainsi permettre une retenue à la source pour le personnel qui souhaiterait contribuer à la Fondation.

Adopté

6.7. RÔLE ET MANDAT DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

Pour information

6.8. MANDAT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION RELATIVEMENT À LA REDDITION DE COMPTE DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC) (RCA-122/CA)

CONSIDÉRANT le rôle et les fonctions du Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) prévus au cadre normatif de la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil d'administration de s'assurer du respect et de l'application des règles contractuelles au sein du CSSRDN;

CONSIDÉRANT les articles 193.1 et ss. de la *Loi sur l'instruction publique*¹ relativement aux fonctions du comité de vérification, ainsi que l'article 5.3.4 des règles de fonctionnement du conseil d'administration actuellement applicables permettant à ce dernier de confier certains mandats particuliers se rattachant aux fonctions de ses comités et d'en rendre compte;

¹ RLRQ c I-13.3

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration, dans un souci d'efficience, d'efficacité et de souplesse administrative, de confier au comité le mandat tel que plus bas décrit;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier de confier au comité de vérification les mandats suivants :

Convenir avec le RARC, dans le respect du cadre normatif applicable, du processus, du contenu, et de la périodicité de la reddition de compte de ce dernier en lien avec l'exercice de ses fonctions.

Recevoir la reddition de compte du RARC conformément à ce qui précède.

Convenir avec le conseil d'administration, dans le respect du cadre normatif applicable, des modalités de reddition de compte du comité de vérification au conseil d'administration et d'assurer cette dernière conformément aux modalités convenues.

Adopté

6.9. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIVERS COMITÉS PERMANENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RCA-123/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette de nommer les personnes suivantes aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2021-2022.

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Marie-Claude Drouin
M. Alexandre Gagnon
M. Sylvain-Michel Paradis
M^{me} France Trépanier
M^{me} Isabelle Viau

Comité de vérification

M.Jean-Charles Bouvrette
M. Robert Collerette
M. François Lebrun
M. Martin Pigeon

Comité des ressources humaines

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Nathalie Lebeau
M^{me} Nathalie Raymond
M^{me} Isabelle Viau
M^{me} Julie Vincent

Comité de planification immobilière

M. Jean-Charles Bouvrette
M. Robert Collerette
M^{me} Jaymee Lafave
M. Martin Pigeon
M^{me} France Trépanier

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Jaymee Lafave

Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :

M. Alexandre Gagnon
M^{me} Julie Vincent
M^{me} Marie-Claude Drouin, (substitut)
M^{me} Johanne Hamel, (substitut)

Comité conjoint tripartie piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute - Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier — Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Julie Vincent
M^{me} Johanne Hamel, (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M^{me} France Trépanier

Comité culturel :

M^{me} Johanne Hamel

Adopté

6.10. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RCA-124/SSGC)

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Pigeon de nommer les personnes suivantes aux conseils d'administration de corporation sans but lucratif pour l'année scolaire 2021-2022 :

TRICENTRIS, centre de tri :

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Jaymee Lafave, (substitut)

Adopté

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-125/SSGC)

M^{me} Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 20.

Adopté

Présidente

Secrétaire